

Charte de neutralité à l'égard des partis politiques

Adoptée en Conseil d'administration du 29 novembre 2021

L'association « *À la bretonne !* » se définit comme un lieu de débats, d'information et de propositions tout en respectant le pluralisme politique qui lui interdit toute action politique partisane. Elle revendique son caractère transpartisan qui s'affirme par le dialogue avec l'ensemble des partis politiques sans toutefois n'en soutenir aucun. Riche de la diversité des opinions de ses adhérents, « *À la bretonne !* » *attache* une importance particulière à la promotion citoyenne de la réunification bretonne et de la construction institutionnelle de la Bretagne, qui ne peut être garantie que par l'attachement au caractère transpartisan de notre association.

« *À la bretonne !* » adopte et promeut des positions politiques en relation directe avec son objet social, les diffuse et les défend en s'abstenant de toute action partisane. Tous les membres d'« *À la bretonne !* » s'interdisent d'utiliser leurs fonctions de représentation au sein de l'association à des fins partisans ou contrevenant aux positions de l'association.

« *À la bretonne !* » s'interdit ainsi d'appeler au vote pour un parti politique spécifique, ou de privilégier de manière non proportionnée et justifiée un parti politique dans ses activités. « *À la bretonne !* » se réserve le droit de faire barrage à tout parti politique ou candidat aux élections contrevenant à ses principes et valeurs, pour sauvegarder la réunification et la construction bretonne, la démocratie, les droits fondamentaux et/ou le respect de l'État de droit.

« *À la bretonne !* » se réserve le droit d'appuyer les prises de positions des partis ou des personnalités politiques, lorsque ces idées sont conformes aux propositions politiques, à l'objet et à la stratégie de l'association. « *À la bretonne !* » se réserve également le droit de répondre et de condamner les idées ou déclarations diffusées par les partis ou personnalités politiques contraires aux éléments précités.

« *À la bretonne !* » se *positionne* comme association citoyenne. L'affiliation de ses membres à des partis ou groupements politiques est possible et encouragée. En parallèle, les adhérents s'engagent à participer aux activités de l'association en abandonnant tout prosélytisme politique et en faisant preuve d'une démarche bienveillante.